

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_ /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO  
Unité-Progrès-Justice

Ouagadougou, le

07 AOUT 2020

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

**COMMUNIQUE**

Les candidats aux concours directs de la fonction publique, session 2020, sont informés que les inscriptions aux concours de **niveau supérieur ou égal au baccalauréat** se poursuivent **jusqu'au 13 août 2020, à 24 heures**. A ce jour, 07 août 2020, à 12 heures, le nombre total de candidatures enregistrées est de **66 581**.

Cependant, suite aux difficultés de paiement des frais d'inscription rencontrées par certains candidats sur la plateforme **www.econcours.gov.bf** et dans une démarche de constante amélioration, une flexibilité dans le paiement a été introduite permettant aux candidats de postuler aux concours souhaités, sans s'acquitter dans l'immédiat des frais y relatifs qui sont de **huit-cents (800) francs CFA** par concours. Toutefois, l'inscription à un concours ne sera valide qu'après paiement effectif desdits frais, au plus tard le **31 août 2020, à 24 heures**.

Les Techniciens du ministère, en étroite collaboration avec ceux des compagnies de téléphonie mobile, travaillent à lever toutes les difficultés liées au paiement.

Aussi, le Ministre, tout en saluant la patience des candidats, rappelle que toutes les dispositions sont prises pour leur permettre de s'inscrire effectivement.

Par ailleurs, l'équipe technique reste disponible durant cette période, de 08 h à 20 h, pour apporter toute assistance aux candidats afin de faciliter leurs inscriptions.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Souleymane LENGANE**  
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

